

Compte rendu de l'audience du SNPDEN auprès le Mme L'inspectrice d'académie
Lundi 19 Septembre 2011 à 18h

Etaient présents : Mme Lesko, IA et Mme Goëau, secrétaire générale de l'IA
M.Fuertes, Laporte et Mme Siccardi pour le SNPDEN

Le SNPDEN a demandé cette audience pour faire le point de la rentrée et aborder les points de mécontentement qui ont fait que cette rentrée n'a pas été, comme on l'entend souvent, techniquement réussie.

Par ailleurs, les représentants du SNPDEN ont tenu à remercier les services de la DOS, de leur disponibilité, au cours de ces moments de tension.

1. La contractualisation

La première remarque consiste à déplorer que l'on change la donne de travail le 30 août pour le 2 septembre, au mépris du travail fait dans les établissements et qu'à ce jour, tous les problèmes n'aient pas été résolus. De plus, si le recours aux vacataires était une variable d'ajustement, les chefs d'établissement font remarquer que cela masquait la politique de suppression massive de postes et qu'aujourd'hui, on en voit le résultat.

Mme l'inspectrice d'académie regrette ce qui s'est passé à la rentrée, d'autant plus que les chefs d'établissement avaient été largement mis à contribution en juin. Elle est consciente que le manque d'anticipation a été très négatif et que le fait de répondre au fur et à mesure, sans distance, a compliqué la situation dans les établissements.

Des annonces sur la suppression des vacataires avaient été faites en Janvier et en Juin mais le message n'a pas été clair et bien compris, notamment la notion d'enveloppe globale.

Le SNPDEN évoque le cas de nombreux établissements mis en difficulté qui l'ont interpellé et pose ensuite des questions plus techniques.

Peut-on recourir à des HSE ? La réponse est que les services de l'IA ne voient pas comment on pourrait faire autrement pour éviter de multiplier le nombre d'enseignants par classe.

(Ex : 6h demandées, 4h attribuées, quid des 2h restantes ? une heure sup. par titulaire donc 3 enseignants sur la même classe ! où est la pédagogie ?)

Les contractuels ont-ils droit à la CNL ? Oui, normalement, donc il faut les demander à la DPM

Doit-on continuer à saisir leurs heures à la fin du mois ? Non, ils sont gérés par les services du Rectorat.

Les congés maladie des contractuels : nous attendons des précisions sur ce point.

Le SNPDEN, s'il est favorable à une amélioration du statut des contractuels, s'interroge sur l'avenir ? Va-t-on vers un nouveau corps de remplaçants ?

Mme l'inspectrice d'académie, ne pense pas que tel soit le vœu du ministère et remercie les chefs d'établissements, qui grâce à leurs explications, ont permis que la situation n'explose pas en septembre.

2. Les AIPRT

A nouveau sur ce sujet, le SNPDEN rappelle ses positions : que la fonction soit reconnue et que l'on ne demande pas encore aux chefs d'établissement de pallier aux carences de l'institution.

Mme Lesko rappelle que l'IFIC est cumulable avec des HSA, que les décharges n'existent plus pour l'informatique et que les CAE informatique sont définitivement supprimés. Le CG38 étudie une solution de maintenance des réseaux par des équipes mobiles pour la fonction PRT. Le SNPDEN rappelle que l'on demande aux établissements de mettre en place des ENT, le cahier de textes, le LPC, que GIBI disparaît sans prévenir...et qu'en même temps les moyens ne sont pas au rendez-vous. Mme l'inspectrice pense qu'il est urgent d'avoir une

réflexion commune avec le CTICE du Recteur pour travailler sur les projets en amont et avoir une plus grande anticipation des besoins. Le SNPDEN transmet clairement le message de la fatigue extrême des chefs d'établissement, de la gestion insatisfaisante des ressources humaines et de l'abandon de la pédagogie à cause de la multiplicité des tâches administratives et techniques.

3. Les CAE-CUI

Le SNPDEN redit haut et fort son exaspération devant le recrutement de ces contrats et la lourdeur de leur gestion sur les secrétariats. Il faut revoir ce dossier, le fonctionnement des 23 pôles empois et réfléchir autrement à des établissements supports qui pourraient se voir attribuer des moyens appropriés.

La priorité est donnée à la scolarisation des élèves handicapés mais nous rappelons que nous ne recruterons pas d'autres CUI.

4. Les nouvelles mesures disciplinaires

La mise à jour des RI pose problème à tous les établissements. Est-il urgent d'attendre ?

Qu'appelle-t-on « violence verbale », comment met-on en place la « mesure de responsabilisation » ?

Autant de questions, qui nécessitent une aide juridique des services compétents et la mise à disposition d'un règlement type qui servirait de base de travail.

Le fait de formaliser la procédure de la commission éducative lui redonne peut être du sens mais alourdit la procédure pour les établissements. Il n'est pas question dans sa constitution, de citer des noms mais plutôt des fonctions.

Mme Lesko rappelle qu'elle a réuni les animateurs de bassin et que des groupes de travail ont été constitués et fonctionnent (liaison école-collège, nouvelles mesures disciplinaires) dans cette optique. Des documents communs devraient être ensuite proposés. La mise en œuvre de ces mesures ne sera pas simple, peut-être faut-il envisager des partenariats départementaux avec la TAG, des associations citoyennes...

5. Les élections professionnelles

La volonté de simplification et de dématérialisation était louable mais la réalisation transitoire complexifie le travail pour les chefs d'établissement : affichage, kiosque, vérifications des listes, votes des écoles primaires...Dommage.

A nouveau, Mme l'inspectrice d'académie remercie les chefs d'établissement de leur loyauté et accepte d'assumer sa part de responsabilité dans la rentrée mais uniquement sa part.

Le SNPDEN réaffirme sa volonté de dialogue serein mais sans concession, au vu de la charge de travail croissante des chefs d'établissement.

La séance est levée à 19h20.